

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2025

Membres présents :

MRS SOLDAVINI, BONGAIN, CARPENTIER, CASSARD, PETRY,
THOMAS et VUITTON, MMES AMIOT, LACROIX et MONIOTTE

Membres absents :

Giselle BIASOTTO-MOTTE (donne pouvoir à Elodie MONIOTTE)
Christine BRIGNOT (donne pouvoir à Grégory SOLDAVINI)
Laurent MARIK (donne pouvoir à Cécile LACROIX)
Marie-Jeanne POIROT (Excusée)

Secrétaire de séance : Jean-David THOMAS

OBJET : MARCHE DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION COUR D'ECOLE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école a été déposé le 18 décembre 2024 et que la date limite de réception des plus était le lundi 27 janvier 2025 à 12h00. Il indique que 4 entreprises ont répondu à l'appel public à concurrence pour le Lot 1 du marché et qu'aucune entreprise n'a répondu pour le lot 2

Lot 1 :

2 tranches de travaux étaient proposées au marché : une tranche ferme pour l'ensemble des travaux de la cour et une tranche optionnelle pour la création d'une extension de l'aire de jeux à l'Ecoquartier suite à la suppression de l'ancienne aire de jeux métallique.

Monsieur le Maire détaille les offres reçues (Tranche ferme + tranche optionnelle) :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
TERIDEAL – TARVEL	277 994.10 €	333 592.92 €
SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS	356 948.10 €	428 337.72 €
ID VERDE Agence de Besançon-Perrigny	364 907.00 €	437 888.40 €
DUC ET PRENEUF SAS	390 383.50 €	468 460.20 €

Après analyse des offres et au regard des critères exigés (Valeur technique : 60% ; Prix des prestations : 40%), le classement final de ces dernières est le suivant :

- TERIDEAL – TARVEL : 89.00 /100 ;
- SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS : 70.20 / 100 ;
- ID VERDE Agence de Besançon-Perrigny : 79.50 /100 ;
- DUC ET PRENEUF SAS : 80.50 / 100.

L'entreprise TERIDEAL – TARVEL est retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal pour la réalisation du Lot 1 du marché (Tranche ferme + tranche optionnelle)

Lot 2 :

Aucune entreprise ne s'étant positionnée pour le lot 2 (travaux de mise en place de toile d'ombrage), après discussion, les élus, à l'unanimité décide de ne pas relancer de marché

pour ce lot et de sortir ce lot du marché.

OBJET : REGLEMENT DU CIMETIERE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de revoir l'intégralité du règlement du cimetière communal, et d'y intégrer notamment les règles applicables au nouvel espace de cavurnes créé dans le nouveau cimetière.

Après présentation des dispositions générales et des règles pour chacun des espaces, Monsieur le maire propose également de revoir les tarifs et durées des concessions :

CONCESSION pleine terre ou pour caveau simple ou double :

30 ans → 75€
50 ans → 100 €

ESPACE CINERAIRE nouveau cimetière

(monument 60X60 à charge de la famille) :

30 ans → 75 €
50 ans → 100 €

COLOMBARIUM:

30 ans → 200 €, plaque et gravure aux frais de la famille

CAVURNES (vers jardin du souvenir) :

30 ans → 200 €, plaque et gravure aux frais de la famille

JARDIN DU SOUVENIR pour dispersion des cendres : gratuit, gravure du nom du défunt à la charge de la famille

Le Conseil municipal à l'unanimité, valide les tarifs des concessions,

Le Conseil municipal à l'unanimité, valide le nouveau règlement du cimetière.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter pour la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à leur demande.

Au vu de leur soutien aux associations et manifestations culturelles et évènementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale, soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'évènementiel, la CAGD a modifié ses statuts en ce sens.

Le Conseil municipal à l'unanimité, valide la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

QUESTIONS DIVERSES :

1 / Cécile LACROIX propose de refaire la nuit des étoiles cet été. Les membres du conseil municipal valident cette proposition.